



**PRODUCT INFO
& DATASHEET**

SICO-ECOPROF PROFESSIONAL ECOLOGICAL & BIOLOGICAL FERTILISERS

ECOPROF® BIO 7 NPK 6-3-12 (+2 MgO) (35% MO)

Engrais organo-minéral utilisable en agriculture biologique UAB pour toutes cultures (en granulés de 4-5 mm)

31/05/2024

1/ Caractéristiques

- Engrais NFU 42-001-3
- Utilisable en agriculture biologique UAB
- Contient uniquement de l'azote organique
- Avec extra magnésium pour une couleur verte foncée
- Riche en potassium pour une bonne arrière-saison
- Enrichi avec algues marines séchées (*Ascophyllum nodosum*)
- En granulés de 4-5 mm de diamètre et 7 mm de longueur

2/ Spécifications & analyse (moyenne)

6 % d'azote total (**N**), dont

6 % d'azote organique provenant de farine de plumes, de poudre d'os, de coques de cacao et d'algues marines séchées

3 % d'anhydride phosphorique (**P₂O₅**) total

12 % d'oxyde de potassium (**K₂O**) soluble dans l'eau

2 % d'oxyde de magnésium (**MgO**) total

35 % de matières organiques (**MO**) provenant de farine de plumes, de poudre d'os, de coques de cacao et d'algues marines séchées

Pauvre en chlore. Contient des sous-produits animaux cat. II.

Remarque: Comme il s'agit d'un produit 100% naturel, il peut y avoir des tolérances entre différents lots de ± 10 à 15%.

3/ Applications

ECOPROF BIO 7 étant un excellent engrais de base; il peut toujours être utilisé parce qu'il améliore la structure du sol et des plantes.

Pour emploi sur toutes cultures: horticoles, ornementales, floriculture (formule haute en K), fructiculture, tuberculeux et plantes bulbeuses (carottes, oignons, radis, betteraves etc.)

Conseil général: 4-10 kg par 100 m² (400-1000 kg/ha)*

*Les quantités recommandées ne sont qu'indicatives.

Veillez consulter votre agronome pour un conseil de fertilisation direct après analyse du sol.

Tomates	400-1000 kg*	Laitues	400-500 kg
Concombres	400-1000 kg*	Poireaux	400-1100 kg
Paprika	400-1000 kg*	Asperges	600-1300 kg
Aubergines	400-1000 kg*	Fraises	800-2000 kg
Choux	450-1100 kg	Melons et pastèques	450-1100 kg
Blé & maïs	400-1000 kg	Carottes	400-500 kg
Tabac	450-1000 kg	Fleurs (serre)	30-60 g/m ²
Pommes de terre	300-2000 kg	Palmiers & arbres ornementaux	Max. 1100 kg
Piments & Poivrons	450-1000 kg*		
Riz	± 300 kg	Utiliser aussi 50 kg/ha Urée 46% N ou SICUREA (avec inhibiteur d'uréase)	
Céréales	500 kg	Sur le chaume à la préparation du sol	
Vignobles	100-300 gr/vigne	Max. 1100 kg/ha	
Plantes à fleurs (roses, glaïeuls, tulipes)		800-2000 kg	
Agrumes (période productive)		600-1300 kg	
Olives, arbres fruitiers, bananes		2-3 kg/arbre & plante	
Pelouses et terrains de golf		450-1100 kg/ha, 2 fois par an, suivant la demande en matière organique	

*doubler les quantités en serres.

Any information in this publication is believed to be accurate and is given in good faith, but is for the customer to satisfy itself of the suitability for its own particular purpose. No representation, warranty or guarantee is made to its accuracy, reliability or completeness.

SAP INTERNATIONAL CORPORATION by Krekelenberg 83, B-2980 Zoersel, Belgium
Tel. +32-3-309.06.51 Email : info@sico.be Website : www.sico.be



**PRODUCT INFO
& DATASHEET**

4/ Emballage

Les dosages mentionnés ci-dessus ne sont qu'une indication pour une fertilisation de base. La dose optimale dépend des conditions locales telles que type de sol, quantité d'eau disponible etc. Dans la plupart des cas, on utilise des engrais chimiques en plus pour satisfaire la demande des plantes.

Pour plus d'information, contacter votre agronome local. L'effet des engrais est plus élevé si l'application est bien localisée. Si la culture est mise sur ou dans des sillons, vous pouvez répandre SICORGAN, avant la mise en place des sillons.

En sacs plastiques de 25 kg avec étiquette, sur palettes = 19,2 T/20'.

Contient uniquement des produits autorisés dans l'annexe II du Règlement d'exécution (UE) n° 2021/1165 modifié autorisant l'utilisation de certains produits et substances dans la production biologique établissant des dispositions pour la mise en œuvre du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.